

Constat 2015/2016 que individuellement les CAE ne peuvent pas se mettre en ordre de marche par rapport à tout ce qu'implique la réforme de la Formation Professionnelle, d'autant plus vrai que l'activité de formation est marginale. Vincent Girard de Copilote Franche Comté a voulu créer une CAE pour les formateurs : Formacoop. Artenreel est associé. Formacoop n'est pas assujéti à la TVA.

Artenreel a encore un numéro de déclaration d'activité mais tout ce qui relève de convention de formation professionnelle avec financement OPCA etc passe par Formacoop. « Nos formateurs sont dans les 2 CAE. Quand la formation est régulière pérenne, ils ont un CAPE et un CESA dans Formacoop et là ils ont 2 contrats. Par contre qd c'est ponctuel c'est Formacoop qui est le vendeur de la formation avec tout l'outillage qui va derrière, bilan convention de formation attestation de présence etc...et notre CAE devient sous traitance de Formacoop. La CAE refacture la différence entre le CA moins mutualisation – frais etc.... C'est pour ça qu'on a gardé le numéro de décl d'activité. »

Et là il y a la TVA. Le seuil : à moins de 6000 euros de formation tu es dans le contrat de sous traitance. Formacoop vend mais pas de contrat salarié car trop lourd pour pas grand-chose et c'est la CAE qui facture et ça se rajoute au CA de l'entrepreneur.

Au delà tu es E/S de Formacoop. 2 structures, 2 contrats, 2 sociétariats.

Formacoop ne fait aucun accompagnement au quotidien. Formacoop fait un gros travail sur l'ingénierie de formation, nous on gère l'activité formacoop, par contre la compta tout ça c'est formacoop qui la tient, du moins on leur donne les infos salaires, sur le lissage à mettre en œuvre congés sans solde etc et Formacoop par contre fait un gros travail sur l'ingénierie de formation. Toujours être à jour par rapport à la réglementation.

On accompagne nos formateurs qui sont chez Formacoop y compris les projets de formation, combien on les vend...On a une autonomie de signature des contrats de formation (on est associé donc on a une délégation de signature), on signe les contrats commerciaux de formation etc, par contre on respecte le process qui nous est imposé par Formacoop : tel et tel documents, qu'ils nous fournissent (modèle d'émargement....) A notre niveau leur accompagnement est plus sur l'ingénierie et l'administration de l'activité de formation.

Winscop Formacoop. On a la main sur ce compte. Mais ce sont eux qui valident les factures. Le % est de 12 (2 en plus pour l'activité de formation) et ensuite nous on récupère 5% (peut-être 6 j'ai un doute qu'on récupère une fois par an. En février on va faire le point de nos entrepreneurs et comme on fait le travail d'accompagnement on récupère en gros la moitié. Et là on fait une facture structure à structure.

On a accès à tous les documents de Formacoop dans un drive

Formacoop a d'autres associés en Bourgogne je crois, Lorraine peut être. Ils ont aussi un travail d'animation de la vie coopérative avec des formations de formateur, site internet, inscription sur catalogue...ça c'est vraiment

Prendre RV avec Vincent Girard, créateur de Formacoop. Pour le positionnement, voir ou commence et s'arrête leur mission, la complémentarité avec les autres structures, démarche qualité etc...Leur équipe c'est Vincent gérant de Copilote, Céline compta et un gars qu'ils ont embauché Jérémy.

Voir avec eux un transfert de savoir-faire ?

Dans Artenreel, il y a un référent Formacoop.

Quand on rend un bilan à la Direccte on est exclusivement en sous-traitance.